

Utiliser la table de passage FF / code INSEE



Pourquoi une table de passage ?

Les Fichiers fonciers contiennent le code INSEE de la commune, tel que rempli par les services des impôts. Cependant, les Fichiers fonciers 2017 ne prennent pas en compte un certain nombre de fusions ayant effet au 1^{er} janvier 2017.

Pour permettre les croisements entre les Fichiers fonciers et les données INSEE (ou toute donnée dont la géographie de référence se base sur les codes INSEE), le Cerema a créé une table de passage.

Les identifiants communaux dans le Fichiers fonciers

Les Fichiers fonciers contiennent le champ « idcom », qui correspond au code de la commune selon les services des impôts. Celui-ci correspond à un code INSEE de la commune. Cependant, les conditions de mise à jour sont différentes.

Mise à jour des données communales selon les Fichiers fonciers

Les données communales des Fichiers fonciers 2017 prennent la géographie nationale au 31 décembre 2016. En d'autres termes, les (nombreuses) fusions avec effet au 1^{er} janvier 2017 ne sont pas prises en compte. De même, il existe plusieurs fusions antérieures (au décembre 2016), qui ne sont pas prises en compte.

Pour croiser les données INSEE et Fichiers fonciers au 1^{er} janvier 2017, il est donc nécessaire d'avoir une table de passage, que le Cerema a créée.

La table de passage

Cette table possède deux colonnes :

- idcomFF, qui correspond aux identifiants communaux des Fichiers fonciers 2017 ;
- idcom_INSEE, qui correspond aux identifiants communaux INSEE au 1^{er} janvier 2017.

La base reprend l'intégralité des communes. Les communes n'ayant pas muté ont donc leurs deux colonnes identiques.

Utilisation de cette table de passage

Pour croiser les données, on peut donc utiliser la table de passage en tableur ou sous PostgreSQL. Par exemple, si l'on souhaite croiser le nombre de logements dans Fichiers fonciers avec le nombre d'habitants INSEE, la requête suivante peut être réalisée sous PostgreSQL :

```
SELECT t3.idcom_INSEE,  
t3.nlogh,  
t4.pop2016
```

```

from
(select t2.idcom_INSEE, sum(t1.nlogh) AS nlogh
from
ff_dXX_AAAA.dXX_AAAA_pnb10_parcelle AS t1
JOIN
tablepassageFFINSEE AS t2
ON t1.idcom = t2.idcomFF
GROUP BY t2.idcom_INSEE) AS t3

JOIN
popINSEE AS t4
ON t3.idcom_INSEE = t4.codgeo

```

**Précautions
d'utilisation**

Les Fichiers fonciers n'ont aucune information sur les communes suivantes :

- Île-de-Sein (29083) et Île-Molène (29084), dont le territoire n'est pas passible de taxe foncière ;
- Suzan (09304), que les impôts regroupent avec La Bastide-de-Sérou (09042).

Enfin, la commune de Saint-Lucien (76601) s'est séparée au 1^{er} janvier 2017. Elle reste donc fusionnée dans les Fichiers fonciers.

Dans la table de passage, ces 3 communes sont donc présentes dans la colonne idcom_INSEE, mais pas dans la commune idcom_FF.

Il est conseillé d'exclure systématiquement ces communes pour les traitements.

Plus d'informations

Le descriptif des tables agrégées des Fichiers fonciers :

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/NAT004/DTerNP/fichiersfonciers/dico_ta/ff_descriptif_tables_image.html